



LES 10 RECOMMANDATIONS CLÉS DE L'ASBL I.CARE

Pour une politique ambitieuse en matière de santé

1. À augmenter les moyens (humains et matériels) actuellement alloués aux soins de santé, y compris en matière de promotion de la santé, en prison et les réévaluer régulièrement afin de s'assurer qu'ils soient adaptés aux besoins ;
2. À garantir la mise en œuvre d'une politique de santé en prison coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir ;
3. À mettre en œuvre des projets d'EVRAS dans l'ensemble des établissements pénitentiaires.

Pour une prise en charge adaptée des personnes usagères de drogues

4. À mettre en place une véritable politique globale relative aux drogues en milieu carcéral, en ce compris en matière de réduction des risques (mise à disposition de matériel, sensibilisation au risque d'overdose, formation des professionnel·les, etc.), via des accords de coopération entre les entités fédérales et fédérées.

Pour une prise en compte des besoins spécifiques des minorités

5. À tenir compte des besoins des minorités dans l'organisation des soins et à garantir une accessibilité en offrant des services médicaux de qualité et adaptés à leurs problèmes de santé, y compris en matière de santé mentale, d'assuétudes, de dépistages, de santé sexuelle et en recrutant des professionnel·les spécifiquement formé·es à la prise en charge de ces publics.

Mieux accompagner la sortie de prison

6. À mettre en place un « kit de sortie », remis à l'ensemble des personnes détenues et adapté à leurs besoins ;
7. À renforcer l'offre d'accompagnement à la sortie, notamment via des équipes mobiles ;
8. À renforcer les moyens alloués aux dispositifs en charge de la réinsertion (services psychosociaux des prisons, organismes, services externes, agences à l'emploi, etc.) et mettre en place une véritable coordination entre les parties prenantes afin de garantir un accompagnement continu dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de la réinsertion familiale, pendant et après l'incarcération.

Repenser les conditions de travail des professionnel·les en prison

9. À adopter des accords de coopération entre les entités fédérales et fédérées ou toute autre mesure nécessaire pour organiser au mieux les activités de l'ensemble des professionnel·les (accès à l'établissement, à des bureaux afin de garantir la confidentialité des entretiens, etc.) et ainsi garantir un accompagnement global des personnes détenues ;
10. À mettre en place des plans de financement pérennes qui prennent en compte non seulement les besoins opérationnels mais également structurels des asbl.